

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

<b>Cadre réservé à l'administration</b>		
Date de réception <b>02/06/14</b>	Dossier complet le <b>02/06/14</b>	N° d'enregistrement <b>F0931490141</b>

**1. Intitulé du projet**

**Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque**

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

**SERRE MARAÎCHÈRE DE LA CRAU**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**Monsieur Michel FOURMILLIER**

RCS / SIRET

**EN COURS DE CREATION**

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>N° 36 (PLU)</b>	<b>Installation de 3000 m<sup>2</sup> à 40 000 m<sup>2</sup></b>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

**Construction d'une serre à usage agricole d'une surface de 1.846ha de type serre multi-chapelle en verre.  
Les pans sud de la serre seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de  
1,587 MégaWc.  
Le projet pérennisera l'activité agricole familiale et permettra le développement d'une culture innovante  
(variété de pivoine hybride).**

#### 4.2 Objectifs du projet

**La serre sera exploitée par l'EARL ROSES DU SUD, gérée par Monsieur Michel FOURMILLIER, président du syndicat horticole du Var, avec pour objectif principal la poursuite de la culture des roses fleurs coupées, des anémones et des renoncules.**

**De nouvelles productions sont également prévues (nouvelle variété de pivoines hybrides en partenariat avec le SCRADH et essais de cultures de plantes médicinales et de fleurs comestibles).**

**L'objectif du projet est de remplacer des serres existantes vétustes et d'augmenter la qualité et la quantité de la production à destination principalement de la SICA MARCHE AUX FLEURS de Hyères.**

**La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de 391 foyers et la production sera réinjectée sur le réseau public d'électricité. Les revenus tirés de la vente d'électricité permettront de financer une partie de la serre agricole (fondations et structure).**

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

**Dans un premier les serres existantes seront démontées et recyclées.**

**S'agissant du terrassement et compte tenu du faible dénivelé actuel du terrain qui est déjà en exploitation, il n'y aura quasiment aucun terrassement à effectuer.**

**Les eaux pluviales seront amenées par des puits d'infiltration et des fossés collecteurs vers un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur l'eau".**

**La structure acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30cm par 25cm de largeur; et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14cm.**

**Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées.**

**Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 10 semaines.**

**Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot-et-Garonne. Ce sont des modules Français.**

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**La serre qui sera construite, sera dans sa phase d'exploitation, utilisée principalement pour la culture de roses et de pivoines à destination du Marché aux Fleurs de Hyères et ce tout au long de l'année.**

**La proximité de la serre avec le siège de l'exploitation et le hangar de stockage (moins de 100m) permettra une optimisation des mises en culture et des récoltes, toute l'année, dans des conditions de travail significativement améliorées.**

**La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort.**

**La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche.**

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**-Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales  
(rubrique 2.1.5.0.)**

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

**Permis à construire**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques		Valeur	
Serre 1 :		Serre 2 :	
Hauteur au faîtage maximum	5m16 [m]	Hauteur au faîtage maximum	5m75 [m]
Longueur maximum	120 [m]	Longueur maximum	130 [m]
Largeur maximum	94,2 [m]	Largeur maximum	75,36 [m]
Superficie totale de la construction		18 460 [m <sup>2</sup> ]	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

**Lieu-dit "Tamagnon"  
83260 LA CRAU  
Section AY  
Parcelles 350, 536, 558, 564,  
566, 567 et 569**

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. **06° 02' 51" E** Lat. **43° 08' 16" N**

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

**- Serres multichapelles vétustes installées en 1986 et en 1990 sur la totalité de l'emprise du projet ;**

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

**- PLU approuvé le 21/12/2012  
(voir copie du règlement de la zone A en pièce complémentaire)**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



## 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>-ZNIEFF de type 1 "Etangs et Salins des Pesquiers" à 9kms au sud-est, "Vieux Salins d'Hyères " à 11,4kms à l'est ; -ZNIEFF de type 2 "Plan de la Garde et du Pradet" à 1.5kms au sud, "L'Estagnol" à 2,6kms au sud-est, "Maurette, le Fenouillet" à 2,85kms à l'est, " Mont Paradis" à 2,95kms au sud-est, "Mont-Combe - Coudon - les Baus Rouges" à 3,4kms à l'ouest; SOURCE : DREAL PACA/Carmen</b>
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL PACA / Carmen</b>
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Aire d'adhésion optimale au "Parc National de Port-Cros" à 650m au sud et aire maritime adjacente à 4,9km au Sud ; Réserve Intégrale du "Parc National de Port-Cros" à 28,5km au Sud-Est SOURCE : DREAL PACA / Carmen</b>
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : Prim.net</b>

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : DREAL PACA/Carmen, DRAC 83</b>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>PPri "du Gapeau / Roubeau" prescrit le 11/02/1999 et approuvé le 19/01/2004, pas de PPRT sur la commune. SOURCE : Base Gaspar / PRIM.NET N.B.: Il est a noté que le projet ne se situe pas à proximité immédiate de cours d'eau sujets à cet aléa (la rivière du Gapeau est située à plus de 3kms du projet) et qu'il ne favorisera pas ce dernier.</b>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : BASIAS - BASDL</b>
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE : SDAGE Rhône Méditerranée et Corse</b>
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Aucune zone de captage sur la commune. SOURCE : Mairie de La Crau</b>
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Site classé "Massif du Coudon" à 2km à l'ouest, site classé "Le Mont Faron" à 5,7km à l'ouest. SOURCE : DREAL PACA/Carmen</b>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SIC "Mont Caume - Mont Faron - Forêt domaniale des Morières" à 3,17kms à l'ouest, ZSC "La Plaine et le Massif des Maures" à 3,75km à l'ouest ; SOURCE : DREAL PACA / Carmen</b>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- <b>Le mode de prélèvement actuel et futur se fait par le canal de provence sous pression.</b> - <b>La quantité requise pour l'irrigation de la future serre est de 9500 m<sup>3</sup>/an.</b>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- <b>Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie : noues d'infiltration, canalisations, collecteurs drainants.</b> - <b>création d'un bassin de rétention/ infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau".</b>
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- <b>Travaux de terrassements effectué par déblais/remblais ; Terrain quasiment plat (&lt;1%).</b>
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- <b>Aucun remblai ne sera nécessaire ;</b>
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- <b>Aucun zonage de protection ou d'inventaire répertorié à proximité directe.</b> - <b>Terrain déjà en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial.</b> - <b>Pas d'enjeux de conservation de la flore.</b> - <b>Pas de corridor de déplacement important pour la faune, ni pour des nichées.</b> <b>SOURCE : DREAL PACA / Carmen.</b>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Terres déjà en cultures (activité horticole depuis plus de 30 ans).</b> <b>Le projet de serre agricole s'inscrit dans une démarche de conservation de l'espace agricole.</b>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Risques sur la commune de La Crau :</b> <b>-PPRi "du Gapeau / Roubeau" prescrit le 11/02/1999 et approuvé le 19/01/2004, pas de PPRT sur la commune.</b> <b>- Séisme : zone de sismicité 2 - aléa faible ;</b> <b>Ces risques seront pris en compte dans le projet.</b> <b>SOURCE : PRIM.NET</b>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Conforme à :</b> <b>- En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO n°37 du 13/08/2007.</b> <b>-Aucun bruit en phase nocturne.</b> <b>- Sans impact : uniquement travaux agricoles.</b> <b>- Route très principalement fréquentée par l'activité agricole.</b>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>- rejet des eaux de pluie dans les ouvrages prévus pour leur gestion.</b></p> <p><b>- Idem pour les ruissellements des eaux usées agricoles (aspersion).</b></p> <p><b>- Le nettoyage de la toiture ne se fera qu'avec de l'eau non calcaire, sans produits nettoyant ou détergent.</b></p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>-Aucun rejet de produits polluants ;</b></p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Prise en compte de l'impact visuel:</b></p> <p><b>- Nombreuses haies et clôtures existantes qui limitent déjà l'impact visuel des serres existantes, haies créés en accord avec les voisins ;</b></p> <p><b>N.B. : Un volet paysager complet comprenant des insertions paysagères sera présent dans le dossier de permis de construire.</b></p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Pérennisera les 8 emplois ETP existants et favorisera la transmission de l'entreprise à son fils.</b></p>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**Ce projet ne nécessite pas d'étude d'impact :**

- **Pas d'impact environnemental sur la faune : pas de périmètre de protection ou d'inventaire (terres cultivées en permanence).**
- **ni sur la flore - pas de sensibilité écologique particulière.**
- **Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration au titre la loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.**
- **Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire dense de fossés et par la création d'un bassin de rétention/infiltration.**
- **Pas d'impact ni sur le bruit, ni sur les odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.**
- **Prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager.**
- **Remplacement de serres multichappelles vétustes.**
- **Pas d'impact sur le risque naturel.**
- **Conforme à l'orientation agricole de la zone A du PLU dans laquelle ce projet se situe et à la volonté de la commune de conserver des espaces agricoles (permettant entre autres de répondre à la croissance de la demande de la SICA MARCHE AUX FLEURS de Hyères).**

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p><b>- Dossier de présentation du volet agricole de l'exploitant (EARL LES ROSES DU SUD) ;</b>  <b>- Courriers de soutien au projet (FLORISUD - Association Hyères Hortipole, mairie de La Crau) ;</b>  <b>- Copie du règlement de la Zone A du PLU de la commune de La Crau ;</b></p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **La Crau** le, **27/05/2014**

Signature

 P.O.